



**21260**

**Mairie**

Tél. 03 80 75 70 74 • Fax 03 80 75 56 65

[www.selongey.com](http://www.selongey.com)

[mairie.selongey@wanadoo.fr](mailto:mairie.selongey@wanadoo.fr)

**Compte rendu sommaire  
de la séance du conseil municipal  
du 18 mai 2009**

L'an deux mille neuf, le dix huit mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, Mme Marjolène De Carvalho, M. Dominique Duchamp, M. Jean-Noël Gallimardet, M. Daniel Vieillard, M. Philippe Michaud, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, Mme Paulette Therry, M. Christophe Leloup, Mme Michèle Barbusse, M. Philippe Brunot, Mme Béatrice Le Serrec.

Mme Thérèse Parisot (procuration à M. Jean-Noël Gallimardet), M. David Brunot, (procuration à M. Daniel Vieillard)

Mme Anick Niporte est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2009 est adopté sans observation.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- 1/Décision modificative n°1 budget lotissement
- 2/Transfert de la compétence « enfance jeunesse, relais assistance maternelle (RAM) » à la communauté de communes de Selongey
- 3/Subvention exceptionnelle « 30ième anniversaire du collège »

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'ajout du premier et troisième point et à la majorité (l'opposition vote contre) l'ajout du deuxième point.

### **1. Comptes administratifs 2008**

M. Michel VERNEY présente les comptes administratifs 2008. Ceux-ci s'établissent globalement comme il suit :

#### **- Compte administratif 2008 – Commune :**

- section de fonctionnement : excédent de 922 161.34 €
- section d'investissement : déficit de 203 535.66 €
- soit un excédent global de clôture de 718 625.68 €

Le conseil ne formule aucune observation et approuve à la majorité (l'opposition s'abstient) le compte administratif 2008 de la commune. M. le maire ne prend pas part au vote.

- Compte administratif 2008 – Budget de l'eau et de l'assainissement

- section de fonctionnement : excédent de 257 418.68 €
- section d'investissement : excédent de 176 580.02 €
- soit un excédent global de clôture de 433 998.70 €

Le conseil ne formule aucune observation et approuve à la majorité (l'opposition s'abstient) le compte administratif 2008 du budget de l'eau et de l'assainissement. M. le maire ne prend pas part au vote.

- Compte administratif 2008 – Budget Lotissement Bourgogne

- section de fonctionnement : excédent de 102 566.10 €
- section d'investissement : excédent de 337 901.08 €
- soit un excédent global de 440 467.18 €

Le conseil ne formule aucune observation et approuve à la majorité (l'opposition s'abstient) le compte administratif 2008 du service lotissement. M. le maire ne prend pas part au vote.

**2. Bilan des acquisitions et cessions 2008**

Conformément à l'article L2241-1, le conseil municipal doit se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions de la commune de l'année précédente. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan 2008 des acquisitions et cessions rappelées dans le tableau ci-après :

<b>Etat des cessions 2008</b>			
<b>Désignation de l'immeuble</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Prix</b>	<b>Bénéficiaires</b>
LES PLANTES BONJOUR	ZS 125	€ 38 832,00	OSEO FINANCEMENT (MINOT)
CHEMIN DE VILLEY	F1848 - 1849	€ 3 344,48	M GEST
LES VIGNOLES - FORET DE CHAMBERCEAU	ZM56-A1286	€ 962,00	SAPRR
<b>Etat des acquisitions 2008</b>			
TERRAIN - LA FIN-	ZO 93	€ 3 402,15	M. COLLEDANI
VOIE CHEVRE	AE125-AE147	€ 1,00	M.FAIVRET
LES CRAIS	AO419	€ 1,00	EURL LA PLUME
AU VIGNIERES	AN1-AN2-AN3-AN158-G118-G786	41 252,67 €	MM LANDRIEU

**3. Affectation des résultats 2008**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2008 de la commune, du budget de l'eau et de l'assainissement et du lotissement bourgogne, décide à l'unanimité d'affecter ces résultats à la section de fonctionnement desdits budgets.

#### 4. Budget commune : décision modificative n°2

Sur proposition de M. Michel Verney, adjoint aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n°2 du budget principal comme suit :

Chapitre	Compte	Intitulé du compte	Libellé opération	N° de programme	DM2
<b>Investissement - Dépenses</b>					
21	21111	Terrains nus	Les Courvelles		+ 6 000,00 €
21	2157		Illuminations de Noël		+ 10 000,00 €
21	2158	Autres	Travaux de voirie	361	+ 4 000,00 €
23	2313	constructions	City stade	424	+ 9 000,00 €
23	2313	constructions	Tennis	423	-30 000,00 €
23	2313	constructions	Piscine	330	-7 100,00 €
23	2315	Inst. Mat. et out. techniques	Route de Villey		+ 8 100,00 €
<b>Fonctionnement - Dépenses</b>					
67	678	Autres charges exceptionnelles			+ 6 000,00 €
012	6413	Personnel non titulaire			+ 10 648.85 €
<b>Fonctionnement - Recettes</b>					
73	7381	Taxe afférente aux droits de mutations			+16 348.85 €

#### 5. Décision modificative n° 1 : budget lotissement

Sur proposition de M. Michel Verney, adjoint aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n°1 du budget lotissement comme suit :

Chapitre	Compte	Intitulé du compte	Dm1
<b>Fonctionnement - Dépenses</b>			
011	605	Achat de mat et équipement	+ 20 000,00 €
65	658	Charges diverses de gestion	-20 000,00 €

#### 6. Projet étude de faisabilité « chaufferie bois »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur la commune de Selongey. Celui-ci est attribué au bureau d'études INDDIGO, 73000 CHAMBERY, pour un montant de 7 800 € HT, soit 9 328.80 € TTC. Cette étude fera l'objet d'une demande de subvention auprès du « Plan Energie Climat Bourgogne », pour un montant de 5460 € (70% du montant HT).

#### 7. Transfert de la compétence « enfance jeunesse, relais assistance maternelle ( RAM ) » à la communauté de commune de Selongey

Me Annick Niporte détaille le projet de création du relais assistance maternelle au sein de la communauté de communes. Elle explique aux conseillers que les aides de la caisse d'allocations familiales sont conditionnées au fait que la compétence relève de la communauté de commune.

L'opposition souligne que la création d'un RAM a beaucoup d'intérêts, mais, ne siégeant pas au sein de l'intercommunalité, regrette de ne pas être associée au processus de décision.

Le conseil municipal, à la majorité (l'opposition vote contre), approuve le transfert de compétence « enfance jeunesse, relais assistance maternelle (RAM) » à la communauté de commune de Selongey

## 8. Subvention exceptionnelle « 30<sup>ième</sup> anniversaire du collège » d'un montant de 1 000 €

M. Dominique Duchamp informe le conseil de la demande de subvention du collège pour son 30<sup>ième</sup> anniversaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 1 000 € pour cet évènement.

## 9. Informations diverses

Le maire informe les conseillers que le bureau de vote pour les élections européennes sera ouvert de 8h à 18h, afin de s'inscrire au poste de présidents assesseur ou secrétaires et d'assurer le dépouillement des bulletins.

## 10. Questions des conseillers

M. Jean Noël Gallimardet interroge M. Dominique Duchamp sur de possibles dysfonctionnements lors du voyage dans les Vosges organisé par le centre de loisirs. Ce dernier, précise qu'il a fait lui-même le voyage afin de s'assurer des bonnes conditions d'accueil des enfants. A cette occasion, il n'a observé aucun problème d'ordre organisationnel.

M. Daniel Vieillard souhaite être informé des raisons de l'absence des « tickets sports » durant les vacances de pâques.

M. Philippe Brunot stipule que le délai paraissait trop court entre les vacances de février et les vacances de pâques. M. Dominique Duchamp ajoute que les tickets sports seront intégrés dans l'offre globale du centre de loisirs, afin d'avoir une plus grande lisibilité de l'offre.

La séance est levée à 21h55.

La secrétaire de séance,



Annick Niporte



Le président de séance,



Gérard LEGUAY

